

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal de CEAULMONT s'est réuni en séance ordinaire, le 11 avril 2018, sous la présidence de Monsieur Pierre PETITGUILLAUME, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 3 avril 2018

Après approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2018, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

PRÉSENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, M. Daniel AUMAITRE, Mme Pierrette DELAVEAU, M. Jacques MAUGRION, Mme Agnès CHION, Mme Marie-Agnès PEYHARDI, M. Patrice LUGNOT, Mme Séverine HÉMERY, Mme Francine PILLAIRE, Mme Estelle RUFFLET, M. René PELVET, Mme Anne-Laure BODIN, M. Gilles LOUSTALOT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier DALLOT (ayant donné pouvoir à Mme Pierrette DELAVEAU), M. Jérôme GABILLAUD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Agnès PEYHARDI

Travaux d'investissement

Le Maire fait part au Conseil Municipal des projets de travaux d'investissement :

- Aménagement de la sortie de l'école sur la RD 913 pour raison de sécurité
- Renforcement de plusieurs chemins de terre goudronnés
- Mise en sécurité des armoires de commande, des ensembles d'éclairage et remplacement des luminaires pour l'éclairage public
- Travaux sur les réseaux de voirie de « La Petite Barre »
- Réfection de l'église de Ceaulmont
- Achat d'un columbarium

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les futurs projets d'investissement et autorise le Maire à les inscrire au Budget.

Attribution des Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes de Ceaulmont : 920 €
- Comité d'entente des Anciens Combattants : 700 €

- Association des Familles Rurales : 662 €
- Société de Chasse : 260 €
- Coopérative scolaire de l'école Roland Despains : 300 €
- Ligue contre le cancer : 50 €
- Office de Tourisme : 760 €
- La Prévention routière : 50 €
- Fédération de la Cardiologie : 50 €
- Delta-Revie : 50 €
- Association des Parents d'élèves de Ceaulmont : 260 €

Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2017

COMMUNE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Receveur Municipal :

En Fonctionnement

Dépenses prévues : 626 016.51 €
 Dépenses réalisées : 427 678.66 €

Recettes prévues : 626 016.51 €
 Recettes réalisées : 557 537.04 €

Excédent de Fonctionnement :

R 557 537.04 € - D 427 678.66 € = 129 858.38 €
 129 858.38 € + 89 863.42 € (résultat antérieur reporté) = 219 721.80 €
 219 721.80 € - 4 138.29 € (Intégration résultat Régie des Transports) = **215 583.51 €**

En Investissement :

Dépenses prévues : 315 730.62 €
 Dépenses réalisées : 129 379.91 €
 Restes à réaliser : 158 246.88 €

Recettes prévues : 315 730.62 €
 Recettes réalisées : 299 506.32 €
 Restes à réaliser : 42 423.00 €

Excédent d'Investissement :

R 299 506.32 € + 42 423.00 € (RAR) = 341 929.32 €
 D 129 379.91 € + 158 246.88 € (RAR) = 287 626.79 €
 341 929.32 € - 287 626.79 € = 54 302.53 €

54 302.53 € + 5 952.17 € (Intégration résultat Régie des Transports) = 60 254.70 €
141 808.41 € (Solde exercice 2016) – 60 254.70 € = **81 553.71 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : + 134.029.80 €

LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Receveur Municipal :

En Fonctionnement :

Dépenses prévues : 66 000.44 €

Dépenses réalisées : 0.00 €

Excédent de Fonctionnement : + 0.15 €

En Investissement

Dépenses prévues : 64 800.44 €

Dépenses réalisées : 0.00 €

Excédent d'investissement : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : + 0.15 €

Affectation des Résultats de l'exercice 2017

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2017 approuvé le 21 mars 2018 :

INVESTISSEMENT

Solde exécution reporté	-	141 808.41 €
Dépenses réalisées		129 379.91 €
Reste à réaliser Dépenses		158 246.88 €
Recettes réalisées		299 506.32 €
Reste à réaliser Recettes		42 423.00 €
Intégration résultat Transport	+	5 952.17 €
Besoin de Financement		81 553.71 €
Excédent		34 270.17 €

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	129 858.38 €
Résultat antérieur reporté	89 863.42 €
Intégration résultat Transport	- 4 138.29 €
Résultat à affecter	215 583.51 €

*Vu le besoin de financement de la section d'investissement de **81 553.71€***

*Vu l'excédent d'investissement de **34 270.17 €***

*Vu le reste à reporter au compte 002 – Recettes de Fonctionnement de **134 029.80 €***

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>AFFECTATION DU RÉSULTAT</u>	
Article 1068 : Excédent de Fonctionnement	81 553.71 €
Article 002 : Excédent Fonctionnement	134 029.80 €
Article 001 : Excédent Investissement	34 270.17 €

Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. Le Conseil Municipal doit fixer chaque année les taux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux des taxes d'imposition en 2018, soit :

- 14,95 % pour la Taxe d'habitation
- 19,95 % pour la Taxe foncière (bâti)
- 38,95 % pour la Taxe foncière (non bâti)

BUDGETS PRIMITIFS 2018

COMMUNE

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 présenté par le Maire.

- **En Fonctionnement** : il s'équilibre en Dépenses et Recettes à **635 337.80 €**
- **En investissement** : il s'équilibre en Dépenses et Recettes à **363 528.77 €**

LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 présenté par le Maire.

En Fonctionnement : il s'équilibre en Dépenses et Recettes à **64 800.59 €**
En Investissement : il s'équilibre en Dépenses et Recettes à **64 800.44 €**

Diagnostic Radon dans les établissements publics : école et cantine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accepter le devis d'un montant de 660 € TTC (Fourniture – pose et dépose des dosimètres, Analyse en Laboratoire spécialisé, Rédaction du rapport) d'Expertise Habitat, 57 rue des oiseaux, 36400 La Châtre pour un dépistage Radon au sein de l'école et de la cantine (Etablissements recevant du public).

Participation au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FADJ)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Conseil Départemental concernant le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FADJ).

Après délibération, le Conseil Municipal décide de participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant proposé à 0,70 € x 41 jeunes de 18 à 25 ans (selon le recensement INSEE de 2014), soit 28.70 €.

Délibération concernant l'avenant du Renouvellement de l'éclairage public de « La Petite Barre »

Le Maire fait part au Conseil Municipal et à la Commission d'Appel d'Offre de la nécessité de délibérer sur l'avenant n° 1 concernant le renouvellement de l'éclairage public de « La Petite Barre » d'un montant de 4 720,00 € HT.

Cet avenant prend en compte le remplacement des luminaires dans l'emprise des travaux de dissimulation de « La Petite Barre » situés hors de la zone aménagée dans le cadre du marché de la Communauté de Communes avec un complément dans l'impasse des Vignobles afin d'uniformiser le niveau d'éclairage.

Le Conseil Municipal et la Commission d'Appel d'Offre, **après en avoir délibéré**, accepte l'avenant pour un montant de 4720 € HT.

Délibération relative à l'amortissement du Fonds de Concours pour l'aménagement de La Petite Barre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'amortir le Fonds de Concours (convention de versement) entre la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et la Commune de Ceaulmont pour le financement de l'aménagement du village de La Petite Barre sur une période de 5 ans. Le versement sur l'exercice 2017 étant de 60 238.50 €, le montant de l'amortissement sera de 12 047.70 € annuel.

Après délibération, le conseil Municipal décide l'amortissement du Fonds de Concours sur cinq années.

Délibération Fonds de Solidarité Logement (FSL)

En application des dispositions de la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, il a été créé en 1991 un Fonds de Solidarité Logement dans le Département de l'Indre.

Ce fonds a pour mission d'apporter, sous certaines conditions, des aides financières et/ou des mesures d'accompagnement social à des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir au vu des charges liées à celui-ci.

En outre, la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prévu l'intégration dans ce fonds des aides relatives aux impayés d'énergie, d'eau et de service téléphonique.

Conformément à l'article 6-3 de la Loi du 31 mai 1990, les collectivités territoriales peuvent participer au financement du Fonds de Solidarité Logement.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation de notre Commune au Fonds au titre de l'année 2018 à hauteur de 1.66 € par résidence principale.

Délibération du Conseil Municipal :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement adopté en date du 16 janvier 2017,

Décide :

Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2018.

Article 2 : Un financement sur la base de 1.600 € par résidence principale est approuvé soit 545.97 €.

Article 3 : Cette somme sera versée au compte du département.

Fourniture et pose d'un étage de columbarium

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'installer un étage de columbarium dans le cimetière des Granges et présente au Conseil Municipal le devis des Pompes Funèbres GONIN d'un montant de 2156 € TTC pour 4 cases.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de la SARL GONIN.

Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € (cent mille euros) auprès de la Banque Populaire Val de France, Agence de Châteauroux Voltaire pour une durée de contrat d'un an.

Délibération Vœu concernant le Rapport SPINETTA

LE Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Conseil Régional concernant le Rapport SPINETTA sur le démantèlement du réseau ferroviaire au quotidien, puis procède à la lecture du vœu présenté par le Président du Conseil Régional,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide d'apporter son soutien et d'émettre un avis favorable au vœu du Conseil Régional.